



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 6 septembre 2019, 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents : environnement

Chantal Crête

Anik Bois

Odette Hébert

Gilles Ladouceur

Don Saliba

Jean-François David

La directrice générale, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2019.

1.4 Adoption de procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2019.

1.5 Demande d'appui pour le projet de la Traversée à la nage du lac Simon.

1.6 3^e édition de la campagne de financement pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation - marche santé à la Montagne Noire prévue en septembre.

1.7 10^e édition du souper gastronomique au profit de la Fondation Santé de Papineau.

1.8 Don pour les cadets de l'armée pour aide apportée lors de de l'activité du 27 juillet dernier.

1.9 Don à Prévention César pour l'aide apportée lors de l'activité du 27 juillet dernier.

1.10 Transparence au sujet de la gestion du barrage.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs.

2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.

2.3 Affichage d'un poste de directeur général adjoint - profil finance.

2.4 Affichage d'un poste en communication et loisirs.

2.5 Colloque de Zone (ADMQ) les 17 et 18 octobre 2019 à Gatineau - secteur Aylmer.

2.6 Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville - fin de contrat et nomination d'une nouvelle personne.

2.7 Mandat à accorder à Me De Candido pour traiter le dossier de la Cour supérieure portant le # 550-17-011215-199.

2.8 Avis juridique au sujet de la résidence touristique sise au 265, rue Simon.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'août et des salaires pour la période du 21 juillet au 24 août 2019.

4.2 Autorisation de paiement pour l'achat de la chargeuse sur roues et rétrocaveuse - réf. : résolution 153-06-2019.

4.3 Autorisation de libérer la retenue de Franroc (division Sintra) pour les travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes.

4.4 Modification de la résolution relative à l'achat des bouées - partage 50/50 en vertu de l'entente avec Duhamel.



No de résolution
ou annotation

5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Nomination d'un lieutenant – modification de la résolution # 217-08-2019.
6.2 Nomination – nouveaux pompiers.
6.3 Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture de services modifiant l'entente et la résolution 2008-04-74.
6.4 Présentation d'une demande d'aide financière au Programme fédéral de contributions pour la sécurité nautique 2019-2020 – date limite le 15 octobre.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Contrat de déneigement – option pour 2 années supplémentaires.
7.2 Travaux de pavage divers – offre de service.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Dérogation mineure – 2062, chemin du Tour-du-Lac.
8.2 Demande d'adhésion pour devenir membre de l'OBV-RPNS.
8.3 Demande d'appui du porte-parole du Regroupement de Protection des lacs de la Petite-Nation.
8.4 Résolution pour la transparence générale – Règlements d'urbanisme.
8.5 Mandat pour la réalisation d'une phase II en environnement.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Retour sur l'activité du Gymkhana.
10.2 Retour sur les activités relatives à la fête du 31 août.
10.3 Concours pour la nomination du parc sur le chemin du Tour-du-Lac.
10.4 Travaux en cours pour le mini-putt – budget et dépenses.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1 Ouverture de la séance

234-09-2019
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu



No de résolution
ou annotation

D'ouvrir la séance à 20 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour

235-09-2019
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Retrait des points 2.3, 2.4 et 6.2

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal

236-09-2019
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2019 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 2 août 2019 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4 Adoption de procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2019

237-09-2019
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2019 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 22 août 2019 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Demande d'appui pour le projet de la Traversée à la nage du lac Simon

238-09-2019
Demande d'appui pour le projet de la Traversée à la nage du lac Simon

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Papineau a accepté de piloter le dossier visant à recréer la fameuse compétition en eau libre connue sous le nom de « Traversée du lac Simon »;

CONSIDÉRANT QUE, déjà, Nation Québec a répondu favorablement à l'invitation de visiter notre municipalité et que les commentaires sont très positifs quant à la possibilité de compter sur la participation de leurs membres;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir relancer ce projet, l'appui des municipalités environnantes est nécessaire, de même que celui de la MRC de Papineau, tenant compte de l'envergure du projet;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques de ce projet, largement couru par le passé, dépassent les frontières de notre municipalité;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon est très intéressé par ce projet et compte sur l'appui de la MRC et des municipalités environnantes pour faire revivre la fameuse « Traversée du lac Simon »;

QUE la logistique et les dépenses liées à l'organisation d'un événement de cette envergure ne sauraient être permises sans pouvoir compter sur des partenaires solides et motivés pour en faire un succès.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 3^e édition de la campagne de financement pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation - marche en sentier à la Montagne Noire prévue en septembre

En raison de son rôle d'administrateur au sein de la Coopérative, madame Crête se retire du vote de la résolution qui suit.

239-09-2019

3^e édition de la campagne de financement pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation - marche en sentier à la Montagne Noire le 15 septembre

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation invite le Conseil à participer à une marche en sentier sur un des deux circuits du site des Montagnes noires, à Ripon, le dimanche 15 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette marche, parrainée par les pharmacies Bullock, Mroueh et Idrissi, sous la présidence du député de Papineau, ministre de la Famille, ministre responsable de l'Outaouais, Monsieur Mathieu Lacombe, vise à lever des fonds pour assurer les services de la Coopérative;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise un déboursé de 200 \$ à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation pour une affiche publicitaire à des endroits clés sur les parcours de marche et affichée au tableau des commanditaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7 10^e édition du souper gastronomique au profit de la Fondation Santé de Papineau

240-09-2019

10^e édition du souper gastronomique au profit de la Fondation Santé de Papineau

CONSIDÉRANT l'invitation de la 10^e édition du souper gastronomique;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le versement d'un don de 200 \$ au profit de la Fondation Santé de Papineau.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.8 Don pour les cadets de l'armée pour aide apportée lors de de l'activité du 27 juillet dernier

241-09-2019

Don pour les cadets de l'armée pour aide apportée lors de de l'activité du 27 juillet dernier

CONSIDÉRANT QUE les cadets de l'armée ont répondu à notre demande visant à assurer la sécurité sur la route et dans les stationnements lors de l'événement du 27 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a également fourni plusieurs radios portatifs qui ont grandement facilité les opérations;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond à un besoin réel en formant notre belle jeunesse, notamment en lui inculquant des valeurs d'entraide et de respect;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le versement d'une aide financière de 1 000 \$ aux cadets de l'armée pour l'aide apportée lors de l'activité du 27 juillet 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9 Don à Prévention César pour l'aide apportée lors de l'activité du 27 juillet dernier

242-09-2019

Don à Prévention César pour aide apportée lors de de l'activité du 27 juillet dernier

CONSIDÉRANT QUE les membres de Prévention César apportent une aide fort utile lors des activités majeures de la Municipalité, notamment lors des feux d'hiver et d'été;

CONSIDÉRANT QUE, cette année, ils ont également répondu à notre demande d'aide pour la journée des bénévoles et des résidents, tenue le 31 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond également à des besoins en recrutant les jeunes qui souhaitent s'impliquer dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le versement d'une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Prévention César, et ce, à titre de remerciement pour l'aide apportée lors des activités organisées par la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10 Transparence au sujet de la gestion du barrage

243-09-2019

Transparence au sujet de la gestion du barrage

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Lac-Simon sont de plus en plus nombreux à souhaiter plus de transparence au sujet de la gestion du barrage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous le désir de rendre la gestion de notre municipalité la plus transparente possible;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'un registre est maintenu à jour sur toutes les activités concernant le barrage soient : mesures, ajout et/ou retrait des poutres, ou toutes autres observations ou activités;

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le registre concernant le barrage soit mis sur le site internet de la municipalité afin d'être accessible à tous, en tout temps et gardé à jour;

QUE des avis soient clairement indiqués lorsque la ville ajoute ou retire une ou des poutres. Et que, lorsque nous aurons notre nouveau site internet, des alertes puissent être envoyées aux citoyens qui s'y seront inscrits;

QUE le protocole de la gestion du barrage établi par les ingénieurs ou tout autre protocole à venir soit également dans le même onglet;

QUE si des frais sont associés à cet ajout par le gestionnaire du site, qu'ils soient acquittés par la municipalité;

QUE cet ajout soit fait le plus tôt possible préférablement dans le mois à venir et qu'un suivi sur les démarches (envoi de la demande de service, réception de la soumission, date prévue de la mise en place de l'information sur le site, et date officielle de l'accessibilité de l'information par les citoyens) soit fait aux élus à chaque étape;

ET QUE des avis de l'ajout de ce nouvel onglet soient envoyés à tous les citoyens par courriel, sur le site de la municipalité et par Facebook.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois d'août ont été déposés.

2.2 Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois d'août a été déposée et le maire invite la directrice générale à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

2.3 Affichage d'un poste de directeur général adjoint

Ce point a été retiré.

2.4 Affichage d'un poste en communication et loisirs

Ce point a été retiré.

2.5 Colloque de Zone (ADMQ) les 17 et 18 octobre 2019 à Gatineau – secteur Aylmer

244-09-2019

Colloque de Zone (ADMQ) les 17 et 18 octobre 2019 à Gatineau – secteur Aylmer

CONSIDÉRANT l'importance de la formation dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT la pertinence des points à l'ordre du jour du colloque;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, soit autorisée à participer au colloque de Zone de l'ADMQ les 17 et 18 octobre 2019 à Aylmer;

QUE les frais d'inscription au montant de 200 \$ plus taxes soient autorisés et que les frais de déplacement et de représentation soient remboursés selon la politique en vigueur.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6 Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville - fin de contrat et nomination d'une nouvelle personne

245-09-2019

Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville - fin de contrat et nomination d'une nouvelle personne

CONSIDÉRANT QUE madame Brigitte Beaulieu a mis fin à son contrat d'entretien ménager à la Municipalité pour cause de déménagement;

CONSIDÉRANT QUE madame Sarah Marenger-Dugas souhaite faire l'entretien ménager à la Municipalité;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil remercie madame Brigitte Beaulieu pour son court séjour chez nous et lui souhaite bon succès pour ses nouveaux projets;

ET QUE madame Sarah Marenger-Dugas soit engagée à titre de concierge, et ce, aux mêmes conditions que madame Beaulieu.

ADOPTÉE

2.7 Mandat - Dossier de la Cour supérieure

246-09-2019

Mandat - dossier de la Cour supérieure # 550-17-011215-199

CONSIDÉRANT la réception d'une demande introductive d'instance;

CONSIDÉRANT la nécessité de confier un mandat afin de faire les représentations nécessaires devant la Cour;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil confie le dossier de la Cour supérieure, portant le numéro 550-17-011215-199 à Me Nério De Candido, et Me Yvon Deneault, afin qu'ils préparent une défense et qu'ils nous représentent devant la Cour supérieure.

ADOPTÉE

2.8 Avis juridique au sujet de la résidence touristique sise au 265, rue Simon

247-09-2019

Avis juridique au sujet de la résidence touristique sise au 265, rue Simon

CONSIDÉRANT la situation entourant les permis émis pour certaines résidences touristiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont soucieux de trouver la meilleure solution afin de régler cette problématique;

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE la Municipalité demande un avis juridique à notre procureur afin de s'assurer de la meilleure marche à suivre, afin de satisfaire au mieux les citoyens, les propriétaires et la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

248-09-2019

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'août et des salaires pour la période du 21 juillet au 24 août 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Liste des chèques pour le mois d'août, totalisant la somme de 279 433,53 \$ et portant les numéros 16091 à 16191;
- Liste des prélèvements totalisant la somme de 43 728,40 \$;
- Liste des salaires des employés pour la période du 21 juillet au 24 août 2019, pour un montant total de 141 993,51 \$;
- Liste des salaires des élus du mois d'août 2019 pour un montant total de 8 671,42 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, la directrice générale atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Claire Blais, directrice générale

4.2 Autorisation de paiement pour l'achat de la chargeuse sur roues et rétrocaveuse – réf. : résolution 153-06-2019

249-09-2019

Autorisation de paiement pour l'achat de la chargeuse sur roues et rétrocaveuse – réf. : résolution 153-06-2019

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 153-06-2019, le Conseil a accepté l'offre de la compagnie Nortrax;

CONSIDÉRANT QUE la chargeuse sur roues et rétrocaveuse a été livrée, mais qu'elle nécessite quelques ajustements pour être conforme au contrat confié;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par madame Chantal Crête
ET résolu**

QUE le Conseil autorise le versement de la somme de 135 063.43 \$ à la compagnie Nortrax Québec inc., et ce, dès que l'équipement sera conforme aux exigences fixées au devis technique;

QUE cette dépense soit inscrite aux dépenses en immobilisation, tel que prévu au programme triennal d'investissement de l'année en cours.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

4.3 Autorisation de libérer la retenue de Franroc (division Sintra) pour les travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes

250-09-2019

Autorisation de libérer la retenue de Franroc (division Sintra) pour les travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Franroc a réalisé des travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes et qu'une retenue de 10 % a été faite pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE cette retenue peut être libérée suivant les recommandations de l'ingénieur de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QU'une visite des lieux a été faite le 4 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par madame Chantal Crête
ET résolu**

QUE le Conseil permet que la retenue de 48 344,96 \$ soit libérée dès que le certificat de réception finale de l'ingénieure de la MRC de Papineau sera reçu.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4 Modification de la résolution relative à l'achat des bouées - partage 50/50 en vertu de l'entente avec Duhamel

251-09-2019

Modification de la résolution relative à l'achat des bouées - partage 50/50 en vertu de l'entente avec Duhamel

CONSIDÉRANT la résolution numéro 216-08-2019 pour l'achat des bouées en partenariat avec la municipalité de Duhamel;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont signé une entente pour le partage des dépenses liées à ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par madame Chantal Crête
ET résolu**

QUE la résolution relative à l'achat des bouées soit modifiée afin de tenir compte de ce partage.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités

Monsieur le maire indique avoir participé, ce jour, au Lac-à-l'épaule organisé par la MRC de Papineau. Par la suite, les maires se sont dirigés vers Montebello, alors que le ministre de la Famille, Monsieur Mathieu Lacombe, soulignait le travail de deux bâtisseurs importants de la région, à savoir madame Paulette Lalande et monsieur Norman MacMillan.

Il mentionne également la rencontre organisée par la MRC concernant le barrage que la municipalité gère; la prochaine rencontre se tiendra avec des représentants des municipalités en aval.



No de résolution
ou annotation

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Nomination d'un lieutenant – modification de la résolution # 217-08-2019

252-09-2019

Nomination d'un lieutenant – modification de la résolution numéro 217-08-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 217-08-2019;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Marc-André Landry en tant que lieutenant éligible;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du Service de sécurité des incendies à l'effet d'embaucher monsieur Marc-André Landry à titre lieutenant éligible à temps partiel, au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujéti à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2 Nomination d'un pompier

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

6.3 Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture de services modifiant l'entente et la résolution 2008-04-74

253-09-2019

Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture de services modifiant l'entente et la résolution 2008-04-74

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2008-04-74, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 avril 2008, relative à l'adoption d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la *Loi sur la sécurité incendie* L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout « autres secours » comprend notamment le sauvetage dans les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain, le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours intervient seulement s'il n'y a aucune entente entre les municipalités locales;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) a formé un comité restreint constitué d'un maire, d'une directrice générale, d'un directeur incendie, du coordonnateur à la sécurité publique et du directeur général adjoint de la MRC de Papineau pour émettre des recommandations quant au contenu de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du comité restreint portaient sur la révision de l'entente datée de 2008 (résolution numéro 2008-07-74), l'indexation des tarifs, l'ajout du volet « Autres secours » (SUMI) ainsi qu'une tarification pour ce nouveau service;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) à cet égard, émise lors de la rencontre tenue le 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT le projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-05-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à abroger l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (résolution numéro 2008-04-74);

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.4 Présentation d'une demande d'aide financière au Programme fédéral de contributions pour la sécurité nautique 2019-2020 – date limite le 15 octobre

254-09-2019

Présentation d'une demande d'aide financière au Programme fédéral de contributions pour la sécurité nautique 2019-2020 – date limite le 15 octobre

CONSIDÉRANT QUE le programme fédéral de contributions pour la sécurité nautique 201-2020 permettrait de poursuivre le projet de patrouille nautique en réduisant les coûts associés à ce service mis en commun avec Duhamel;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à présenter un projet dans le cadre de ce programme, et ce, en invitant la Municipalité de Duhamel à se joindre à nous.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Contrat de déneigement – option pour 2 années supplémentaires

255-09-2019

Contrat de déneigement – option pour 2 années supplémentaires



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 242-07-2016, le Conseil a confié un contrat de 3 ans à la compagnie Service d'excavation Jacques Lirette inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres prévoyait que la Municipalité pouvait exercer son droit pour 2 années supplémentaires, et ce, suivant la transmission d'une résolution à cet égard;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil informe la compagnie Service d'excavation Jacques Lirette inc. qu'elle souhaite exercer son droit pour que le contrat de déneigement se poursuive pour deux années supplémentaires, et ce, suivant les modalités prévues au contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2 Travaux de pavage divers – offre de service

256-09-2019

Travaux de pavage divers – offre de service

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a demandé des prix pour des travaux de correction de pavage sur le chemin de la Presqu'île;

CONSIDÉRANT QUE certains des travaux pourraient être admissibles à une aide financière liée aux inondations du printemps;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de la compagnie Asphalte Raymond inc., datée du 5 août 2019, pour un total de 13 469 \$, étant entendu que certains des travaux devront attendre l'approbation du directeur pour les débiter.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Dérogation mineure – 2062, chemin du Tour-du-Lac

Monsieur Jean-François David donne des explications concernant cette demande de dérogation mineure.

Suivant cette présentation, Monsieur le Maire invite les gens qui souhaitent s'exprimer concernant cette demande à le faire.

257-09-2019

Dérogation mineure – 2062, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble sis au 2062, chemin du Tour-du-Lac a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'une galerie pour une résidence qui causerait un empiètement supplémentaire de 0,07 mètre dans la marge riveraine de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une publication dans le journal Petite-Nation, édition du 21 août 2019, et qu'un avis public a également été affiché aux deux endroits désignés par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme informent le Conseil qu'ils recommandent que cette demande soit acceptée;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil endosse la recommandation faite par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la demande de dérogation mineure faite par la propriétaire de l'immeuble sis au 2062, chemin du Tour-du-Lac, portant le numéro de cadastre 5 869 017, dans la zone 49-H à Lac-Simon;

QUE cette implantation contrevient à l'article 283(3) du Règlement de zonage U-12 qui prévoit que tout agrandissement d'une construction dérogatoire doit respecter des distances de recul égales ou supérieures à celles de la construction dérogatoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2 Demande d'adhésion pour devenir membre de l'OBV-RPNS

258-09-2019

Demande d'adhésion pour devenir membre de l'OBV-RPNS

CONSIDÉRANT l'importance de demeurer membre de l'Organisme de Bassins Versants des Rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon veut s'engager à soutenir la mise en œuvre de projets concrets pour la conservation des ressources en eau;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE ce conseil renouvelle son adhésion de l'OBV RPNS de 100 \$ pour l'année 2019;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3 Demande d'appui du porte-parole du Regroupement de Protection des lacs de la Petite-Nation

259-09-2019

Demande d'appui du porte-parole du Regroupement de Protection des lacs de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT QUE les associations des lacs Daoust, Gagnon, Iroquois, Lafontaine, Simon et du petit lac Preston se sont jointes pour former un regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE les orientations gouvernementales sur les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) ne permettent pas aux Municipalités de protéger les usages actuellement établis sur notre territoire, notamment la villégiature, la conservation, le récréotourisme, l'écotourisme et la foresterie;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation nous demande notre appui pour protéger le territoire des activités minières;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE les membres du conseil appuient le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation dans leurs revendications.

Monsieur Jean-François David vote contre cette résolution

ADOPTÉE à la majorité

À l'invitation du maire, monsieur David expose les raisons pour lesquelles il vote contre la résolution.



No de résolution
ou annotation

8.4 Résolution pour la transparence générale de la municipalité – Dérogation mineure

Madame Hébert indique qu'elle souhaite reporter l'adoption de la résolution initialement proposée; elle reviendra avec un nouveau projet ultérieurement.

8.5 Mandat pour la réalisation d'une phase II – chemin du Parc

260-09-2019

Mandat – Évaluation environnementale – Phase II – AJ Environnement

CONSIDÉRANT QUE suivant l'étude environnementale, Phase I, sur les terrains de la Municipalité situés sur le chemin du Parc, il y a lieu de donner un mandat pour une phase II ;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour la réalisation de ce mandat ;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de la firme AJ Environnement, datée du 23 août 2019, pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site, Phase II, sur les lots situés au 103 et 105 chemin du Parc, ainsi qu'au 475 de la route 321;

QUE la dépense de 19 900 \$ plus les taxes applicables, soit financée à même le surplus libre.

ADOPTÉE

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Compte rendu de la réunion du 12 août 2019

Monsieur David déposera le compte rendu à une autre date.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Retour sur l'activité du Gymkhana

Madame Anik Bois donne un compte rendu de l'activité du Gymkhana, notamment le fait que la participation a été beaucoup moins importante en raison d'un événement ailleurs.

Elle mentionne que les membres de son comité se pencheront sur le sujet et feront une recommandation quant à cette activité, à savoir si on doit continuer de la soutenir et, si oui, si les bourses devront être augmentées pour susciter l'intérêt.

10.2 Activités relatives à la fête du 31 août

Madame Anik Bois donne un compte rendu de l'activité relié à la fête de quartier du 31 août dernier. Les commentaires ont été très positifs et le Conseil pense bien que cette journée est là pour rester.

10.3 Concours pour la nomination du parc sur le chemin du Tour-du-Lac

Ce point est reporté; le Comité MADA, qui a lancé le concours, fera des recommandations pour le mois prochain.

10.4 Travaux en cours pour le mini-putt – budget et dépenses

261-09-2019

Travaux en cours pour le mini-putt – budget et dépenses

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé un rapport faisant état des dépenses à ce jour pour le mini-putt;

CONSIDÉRANT QUE d'autres dépenses doivent être prévues, notamment pour la poste du tapis et des bordures de bois, ainsi que pour l'équipement pour pratiquer ce sport;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses dépassent le cadre budgétaire fixé au départ;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil approuve les dépenses à ce jour et autorise les dépenses à venir estimées à environ 10 000 \$ pour terminer le mini-putt;

QUE ces dépenses s'appliquent à un poste d'immobilisation dédié à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Le Comité faisait relâche pour la saison estivale.

12. DIVERS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

262-09-2019
Levée de la séance

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 21 h 33.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Claire Blais
Directrice générale et sec-très.



**No de résolution
ou annotation**